

<https://www.snetap-fsu.fr/CCP-des-agents-contractuels-des-lycees-maritimes-douche-froide-pour-les-ACEN.html>



# **CCP des agents contractuels des lycées maritimes : douche froide pour les ACEN enseignant.es !**

- Les Dossiers - Enseignement maritime -  
Date de mise en ligne : mercredi 15 mai 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le mardi 14 mai 2019, s'est tenue la première séance de la Commission Consultative Paritaire des Agents contractuels des lycées maritimes ([CCP](#)). Cette CCP est composée de trois représentant.es des personnels (2 SNETAP-[FSU](#), 1 SGEN-[CFDT](#)) et de trois représentant.es de l'administration.

Cette réunion a élaboré son Règlement Intérieur. Les représentant.es des personnels ont défendu des dispositions leur permettant de défendre au mieux les agents (organisation de la consultation préalable de documents...).

Nous avons également demandé à disposer d'éléments statistiques concernant les agents contractuels des lycées maritimes et la capacité à communiquer directement avec eux, pour exercer notre mandat et les défendre. L'administration s'est engagée à fournir un état des lieux et les éléments nous permettant de disposer d'une liste de diffusion « à peu près » à jour ! Nous avons déploré tout particulièrement le manque d'informations précises concernant les agents contractuels de la formation continue, par ailleurs électrices et électeurs de cette CCP !

A l'occasion de cette réunion, l'administration nous a informé du **refus du contrôleur financier de valider le projet d'alignement des obligations de services (ORS)** des enseignant.es sans diminution de rémunération... alors que l'annonce en avait été faite début décembre 2018 ! L'administration nous a donc annoncé sa décision de maintenir les ORS à 21 heures. Elle s'est engagée à trouver des pistes de revalorisation mais qui ne pourront compenser la décision prise. Les représentant.es des personnels ont dénoncé cette décision et vont saisir le ministre pour un arbitrage politique visant à reconnaître les spécificités du métier d'enseignant.es dans les lycées maritimes.

Corrélés à cette annonce, l'administration a confirmé les effets probables de la réforme des baccalauréats avec la diminution des volumes horaires...et le risque de « sous-service » des agents notamment contractuel.les. L'administration s'est « engagée oralement » à ne pas recourir à des licenciements ou à des mutations d'office... Les représentant.es du personnel seront particulièrement vigilants pour faire respecter cet « engagement » !

Vos élu.es paritaires SNETAP-FSU

Stéphanie Le Goc (Cherbourg)  
Pierrick Danielou (Saint-Malo)  
Marie-Thérèse Hurot (Bastia)  
Philippe Corlay (Etel)

<https://www.snetap-fsu.fr/CCP-des-personnels-contractuels-des-Lycees-Publics-Maritimes.html>